

## Horaires de Rentrée Scolaire 2020

**Rentrée des 6<sup>èmes</sup>** : Mardi 1er septembre à 13h45 dans la cour (les parents peuvent rester avec l'enfant en début d'après-midi). Goûter à 16h. Mercredi 2 septembre de 8h10 à 10h00, l'intégration en 6<sup>o</sup> continue, avec le Professeur Principal. Les cours commenceront le mercredi 2 septembre à 10h15.

**Rentrée des 5<sup>èmes</sup>** : Mercredi 2 septembre à 9h  
**Rentrée des 4<sup>èmes</sup>** : Mercredi 2 septembre à 9h30  
**Rentrée des 3<sup>èmes</sup>** : Mercredi 2 septembre à 10h

} Au gymnase

**Rentrée des 2<sup>ndes</sup>** : Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 14h15  
**Rentrée des 1<sup>ères</sup>** : Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 14h45  
**Rentrée des Term.** : Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 15h15

} Au gymnase

Goûter du lycée à 16h15 – Fin de l'après-midi à 16h45

## LES DATES A RETENIR

### Les vacances

Document à  
conserver

#### Vacances de la Toussaint

Du vendredi 16 octobre 2020 au soir au lundi 2 novembre 2020 au matin

#### Vacances de Noël

Du vendredi 18 décembre 2020 au soir au lundi 4 janvier 2021 au matin

#### Vacances d'Hiver

Du vendredi 12 février 2021 au soir au lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 au matin

#### Vacances de Printemps

Du vendredi 16 avril 2021 au soir au lundi 3 mai 2021 au matin

**Pont de l'Ascension** : du 13 mai 2021 au 16 mai 2021

**Lundi de Pentecôte** : le 24 mai 2021

#### Vacances d'été

A partir du 6 juillet 2021 au soir

**Attention : Les examens en 1<sup>er</sup> et Ter peuvent se terminer au-delà de cette date.**

**Les PORTES OUVERTES auront lieu le samedi 6 février 2021 de 9h à 12h**

### Les trimestres 2019/2020

En Collège  
Et en Lycée

**1<sup>er</sup> Trimestre** : de la rentrée scolaire au vendredi 20 novembre 2020

**2<sup>ème</sup> Trimestre** : du lundi 23 novembre 2020 au vendredi 5 mars 2021

**3<sup>ème</sup> Trimestre** : du lundi 8 mars 2021 aux Conseils de classes

### Horaires de cours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h10 à 12h05  
de 13h45 à 16h45 (ou 17h40 si nécessaire et selon les classes)

Mercredi : de 8h10 à 12h05

Au niveau du lycée, la coupure du déjeuner peut être réduite à 1h en fonction de l'emploi du temps.

**L'appel se fait à chaque heure de cours au collège et au lycée.**

### Stages

- du lundi 12 avril au vendredi 16 avril 2021 pour les Troisièmes
- du lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2021 pour les Secondes

Les professeurs principaux vous remettront en temps voulu les conventions de stage et les informations nécessaires. Cependant les entreprises étant extrêmement sollicitées, il est important de ne pas attendre le dernier moment pour rechercher un terrain de stage.

## LA VIE SCOLAIRE

**Règlement intérieur :** Merci de prendre le temps de le lire avec votre enfant, sur le site EcoleDirecte, car il précise toute l'organisation et le fonctionnement de l'établissement **qui peuvent évoluer chaque année**. Nous attirons d'ores et déjà votre attention sur quelques points de ce règlement.

✓ **Agenda / Carnet de liaison** : Au collège et au lycée l'établissement fournit, gratuitement, à chaque élève un **agenda/carnet de liaison en collège** et un **carnet de liaison en lycée**. Chaque élève doit avoir cet agenda et/ou carnet de liaison en permanence avec lui (**Pas d'agenda du commerce en collège**). Si un élève le perd, un nouveau carnet lui sera fourni et facturé 5 €.

✓ **La carte scolaire** : Au collège et au lycée, l'établissement fournit, gratuitement, une carte scolaire à chaque élève. Cette carte permettra le contrôle des entrées et sorties (à présenter automatiquement) le passage au restaurant scolaire, l'enregistrement d'un retard, l'appel des élèves.

✓ **Absences** :

**PRÉVENIR** : Nous vous demandons de signaler l'absence de votre enfant à l'accueil de l'établissement (05-34-01-36-40) **avant 8h30 le matin, ou par message via EcoleDirecte**.

**JUSTIFIER** : **Justifier cette absence par un billet** qui se trouve dans le carnet de liaison. Sans ce billet, l'absence restera indiquée comme prévenue **mais « non justifiée »**.

Les rendez-vous médicaux ne sont pas autorisés sur le temps scolaire. Les absences pour convenance personnelle (voyage, rendez-vous festif, etc.) ne peuvent être acceptés.

✓ **Téléphones et autres objets connectés...** : **Le téléphone portable est interdit pour tous les collégiens. Pour les lycéens, il est toléré dans la cour et au foyer, et interdit dans toutes les zones du collège, les couloirs et les salles de cours du lycée.**  
Il est interdit **POUR TOUS** au self.

✓ **Les abords de l'établissement** : conformément au plan Vigipirate toujours en vigueur, les attroupements devant l'établissement sont interdits. Les élèves sont donc invités à rentrer immédiatement dans l'établissement dès leur arrivée et à ne pas rester attroupés le soir à la sortie.

✓ **Modification d'emploi du temps**

En collège : Les modifications d'emploi du temps sont indiquées, selon les besoins, sur EcoleDirecte et sont accompagnés d'un message aux familles. En cas d'absence de professeur et quelques soient les modifications faites de l'emploi du temps, **la présence des élèves sera toujours obligatoire au moins de 9h05 à 15h35**. Merci de bien respecter cette consigne pour le bon fonctionnement du service de vie scolaire, qui ne peut assurer un emploi du temps à la carte pour chaque élève.

En lycée : Les élèves sont avertis via EcoleDirecte et via le tableau d'information du lycée qu'ils doivent consulter. Les lycéens peuvent sortir s'ils sont autorisés par les parents et sur présentation de leur carte scolaire.

## PASTORALE

L'ensemble scolaire Notre-Dame est un établissement catholique. Il relève de la tutelle de la Compagnie de Marie Notre-Dame. A ce titre, son projet pastoral est à la fois lié à celui du diocèse et ancré dans la pédagogie et la spiritualité Ignacienne.

*Un projet pastoral pour croire, vivre et célébrer*

Pour toutes questions relatives aux sacrements ainsi qu'au contenu des célébrations et divers événements animés par l'équipe pastorale, Philippe CACHEUX Adjoint en Pastorale Scolaire et Marie-Françoise ASSEMAT Animatrice en Pastorale Scolaire sont joignables à l'adresse suivante : [pastorale@notredame-pamiens.fr](mailto:pastorale@notredame-pamiens.fr)

**Horaires d'ouverture de l'accueil place des Cordeliers :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 7h45 – 18h15

Les mercredis : 7h45 – 15h

**Horaires d'ouverture de l'accès Place Milliane :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 7h45 à 9h - de 12h à 12h15 - de 13h30 à 14h et de 16h45 à 17h15

Les mercredis : de 7h45 à 8h15 - de 12h à 12h15

**Un personnel de sécurité fait traverser les enfants sur un passage protégé. Merci de l'emprunter pour votre sécurité et celle de vos enfants.**

**Secrétariat**

Anne RATON sera à votre disposition aux heures d'ouverture.

Vous pouvez également la joindre au 05-34-01-36-41

BOURSES : La demande de bourses en Collège se fait en septembre. Pour le lycée, la campagne a lieu au 2<sup>nd</sup> trimestre de l'année précédente.

Mme RATON gère l'inscription des élèves aux examens et les affectations (hors Notre-Dame) avec le professeur principal.

**Comptabilité**

Marie-Charlotte CORREDERA sera à votre disposition aux heures d'ouverture.

Vous pouvez également la joindre au 05-34-01-36-46 ou [economat@notredame-pamiers.fr](mailto:economat@notredame-pamiers.fr)

Concernant la note de frais, nous vous rappelons que la somme demandée est forfaitaire et mise à disposition sur votre portail Ecole Directe. Pour les familles n'ayant pas choisi le prélèvement automatique un paiement en ligne par carte bleue est possible.

Concernant le paiement de la cantine et des activités périscolaires vous pouvez également effectuer votre règlement en ligne, par carte bleue.

**Les Remises**

Une remise de 10% sur les frais de scolarité est accordée aux familles de trois enfants et plus.

Une remise de 10% est accordée sur la 2<sup>nd</sup>e demi-pension, 15% à partir de la 3<sup>ème</sup>.

Concernant les remises liées à des difficultés financières, vous voudrez bien vous adresser directement à l'économat.

**Chargé de communication**

Mariane CHAUVEAU répond aux problèmes liés à Ecole Directe, met à jour le site internet. Elle s'occupe du secrétariat pédagogique.

Vous pouvez la joindre également à l'adresse : [communication@notredame-pamiers.fr](mailto:communication@notredame-pamiers.fr)

**News, Infos diverses**

N'hésitez pas à consulter notre site internet : [www.notredame-pamiers.fr](http://www.notredame-pamiers.fr)

**Restauration**

Les repas servis au restaurant scolaire sont préparés sur place. Nous avons un contrat de prestation avec la Société ELIOR qui, par le biais de son Chef Gérant, élabore les repas au sein de l'Institution.

Nous vous rappelons que, pour les élèves externes, les repas se règlent **avant le passage au self et ils doivent s'inscrire à l'accueil le matin avant 9h.**

Les règlements s'effectuent auprès de l'accueil le matin, de 7h45 à 11h ou sur Ecole Directe.

Vous pouvez vous informer du solde disponible en consultant votre portail Ecole Directe. Afin de ne pas accumuler trop de retard, nous vous préviendrons par téléphone dès que votre solde sera négatif. Vous veillerez alors à créditer votre compte le plus rapidement possible.

## QUELQUES INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

Le latin est proposé de la 5<sup>ème</sup> à la Terminale. Le programme est attrayant et comprend la découverte des civilisations et l'apprentissage de la langue. Cet enseignement permet l'obtention de points supplémentaires au brevet des collèges et au baccalauréat. Le grec est proposé au lycée.

Dans le cadre de la promotion de la langue Allemande, langue la plus parlée au sein de l'Union Européenne, nous vous rappelons que l'Allemand est proposé en LV 1 dès la 6<sup>ème</sup> (dans le cadre d'une classe bi-langue) et en LV 2 dès la 5<sup>ème</sup>. Les élèves peuvent aussi la choisir en tant que LV 3 à partir de la classe de Seconde. L'espagnol est proposé en LV2 dès la 5<sup>ème</sup>.

En lycée, la musique et / ou les arts plastiques peuvent être suivis en options facultatives. Les élèves peuvent également suivre, par correspondance, une langue vivante avec un organisme agréé ; les notes seront prises en compte dans les bulletins trimestriels. Les frais restent cependant à votre charge.

De la 6<sup>ème</sup> à la Terminale, les élèves peuvent participer, le mercredi après-midi, à l'UNSS (inscription auprès des enseignants d'EPS).

Un partenariat a été mis en place pour les 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> avec l'école de Tennis de Pamiers et le club de gymnastique La Vaillante.

Ce partenariat consiste à aménager les horaires scolaires pour que les élèves puissent participer aux activités citées ci-dessus. Nous vous demandons de vous rapprocher des clubs et de l'école de musique afin de voir si une inscription est possible.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme PAVIOT au 05.34.01.36.40.

L'APEL (Association des parents d'élèves) vous accueillera sur les journées de rentrée.